

20200304-14

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 4 mars 2020

Objet : Mécénat de la Société des Amis du Musée d'Art Moderne de Paris pour le musée d'Art moderne de Paris

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer la lettre-accord, dont le texte est annexé à la présente délibération, liant la Société des Amis du Musée d'Art Moderne de Paris (SAMAM) à l'établissement public Paris Musées.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY